

**Conseil Technique pour la gestion des zones humides
Territoire : Bassin versant du Gers**

VISITE D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX INTERVENTIONS SPECIALISEES

MARE AUX SANGLIERS

COMMUNE : AUCH

GESTIONNAIRE : Association des Sentiers de Villeneuve



N° : 032ADASEA2754

LIEU-DIT : Marminos

COMMUNE : AUCH

Date du diagnostic : 2017-02-23

Date d'adhésion au réseau des gestionnaires de zones humides : 2017-02-23

DATE DE VISITE : 2020-07-22

Personnes présentes : SANCERRY Guillaume (CATZH 32), Eléonore et Fabien (BTS GPN Mirande)

DEMANDE DU GESTIONNAIRE (visite préalable aux travaux-réception de travaux...)

L'association des Sentiers de Villeneuve a demandé à la CATZH 32 de conseiller des étudiants du BTS GPN de Mirande dans le cadre d'un projet tutoré qui vise la restauration de la mare aux sangliers dont le diagnostic avait été réalisé en 2017 par la CATZH 32.

OBSERVATIONS GENERALES

La mare aux sangliers a évolué depuis le diagnostic de 2017 réalisé par la CATZH 32. En effet, les passages réguliers des sangliers ont créé deux nouvelles vasques au Sud, plus petites que la vasque principale, créant des milieux temporaires complémentaires, favorables aux espèces pionnières mais très peu profonds. Ces deux vasques sont séparées de la principale par des touradons de terre et conséquence du piétinement des sangliers.

La vasque principale s'est quant à elle envasée mais elle a réussi à se végétaliser avec des algues filamenteuses, des callitriches mais surtout des Chara, algues aquatiques dont l'habitat qu'elles forment représente un intérêt communautaire.

Des plantes semi-aquatiques et de zones humides se sont également installées en périphérie, formant de petits habitats de mégaphorbiaie et de jonchaie intéressants pour la faune des zones humides.

Toutefois, le milieu commence à voir les ligneux apparaître, ce qui pourrait remettre en cause à moyen terme l'intérêt de ce site.

Les travaux de restauration devront donc permettre de maintenir les intérêts du site et notamment de favoriser les espèces pionnières, qu'elles soient déjà présentes (Chara) ou potentielles (Crapaud calamite et Pélodyte ponctué). Il est donc primordial de maintenir une lame d'eau suffisante mais pas trop profonde et de limiter l'embroussaillage et l'ombrage du site.



Vasque principale



Début d'embroussaillage



Vasques au Sud

CAHIER DES CHARGES DE RESTAURATION

Réalisation des interventions pendant la période du 1er août au 15 novembre, le cas échéant pendant la période d'assec, période où la faune est la moins dérangée, la végétation est au repos, et les travaux plus pratiques. Eviter d'intervenir quand le sol est gorgé d'eau pour limiter les risques de dégradation. Pour les amphibiens, éviter toute intervention dans le point d'eau durant les périodes de reproduction et de développement de janvier à fin juillet.

- Procéder à un léger débroussaillage sélectif des abords de la mare afin de rouvrir le milieu et favoriser l'ensoleillement. Retirer notamment les jeunes ligneux présents en bordures directe de la mare.

- Procéder à un désenvasement léger et partiel de la vasque principale et des deux autres vasques complémentaires au Sud. Intervention à prévoir entre fin août et mi-novembre, en période d'assec le cas échéant.

•De façon manuelle, retirer la vase en excès de la vasque principale sur 15 à 20 cm. Respecter la technique « vieux fonds et vieux bords ». Ainsi, on ne risque pas de crever la couche étanche du fond.

Laisser des zones sans aucune intervention, notamment en bordure. La vase contient des graines, des spores (Chara), des larves et des invertébrés aquatiques. Il est intéressant d'en laisser une partie pour ne pas se retrouver avec un milieu complètement uniforme après le curage. Laisser la vase extraite un jour à côté de la mare afin de permettre à la faune piégée de regagner la mare. La vase sera ensuite épandue dans une prairie, un champ ou un jardin du site de Marminos. Une partie de cette vase pourra être utilisée pour créer de petits seuils (voire paragraphe suivant) aux extrémités des deux vasques au Sud afin de mieux retenir l'eau dans ces dernières.

•Pour les deux vasques complémentaires au Sud, retirer quelques centimètres de terre (entre 10 et 15 cm) afin de rendre ces deux milieux plus pérennes et donc favorables à la biodiversité pionnière. Laisser des zones sans aucune intervention, notamment en bordure. La terre peut déjà contenir des graines ou des spores (Chara) issues du fossé ou de la vasque principale. Il est intéressant d'en laisser une partie pour favoriser le développement de la flore aquatiques et semi-aquatique.

La terre sera ensuite tassée aux extrémités de ces deux vasques pour créer des seuils et ainsi mieux retenir l'eau dans ces vasques.

- Après les travaux, laisser à la végétation le temps de revenir naturellement.

- Ne pas procéder à des colmatages plastiques.

Si des travaux sont envisagés, contacter la CATZH 32 pour bénéficier de conseils techniques.

CONSEILS DE GESTION

Réalisation des interventions pendant la période du 1er août au 15 novembre, le cas échéant pendant la période d'assec, période où la faune est la moins dérangée, la végétation est au repos, et les travaux plus pratiques. Eviter d'intervenir quand le sol est gorgé d'eau pour limiter les risques de dégradation. Pour les amphibiens, éviter toute intervention dans le point d'eau durant les périodes de reproduction et de développement de janvier à fin juillet.

- Conserver les zones herbagères du bassin versant et notamment celles du périmètre rapproché. Elles constituent un milieu complémentaire favorable à la biodiversité, elles contribuent à la protection des sols et de la qualité des eaux.

- Maintenir les prairies, haies et fossés présents sur le site. Ces éléments servent de connexions biologiques facilitant le déplacement de la faune. Les échanges entre les différentes populations animales et végétales conditionnent leur survie.

- Conserver les éléments fixes annexes : haies, mares, fossés, ripisylve, gros arbres et/ou arbres têtards, bâti ancien...

- Ne pas introduire d'espèces animales ou végétales exotiques qui pourraient altérer l'équilibre écologique du milieu. La loi interdit de transporter des espèces exotiques vivantes (écrevisses de Louisiane, tortues de Floride, jussies exotiques, ...) pour éviter leur dissémination.

- La présence des poissons est défavorable pour le développement des amphibiens (prédation, compétition alimentaire, dégradation de la qualité de l'eau). Il est par ailleurs interdit par la loi d'introduire des espèces non présentes en France (carpe Koï, ...) excepté sous autorisation particulière. Il est donc préférable de ne pas en introduire.

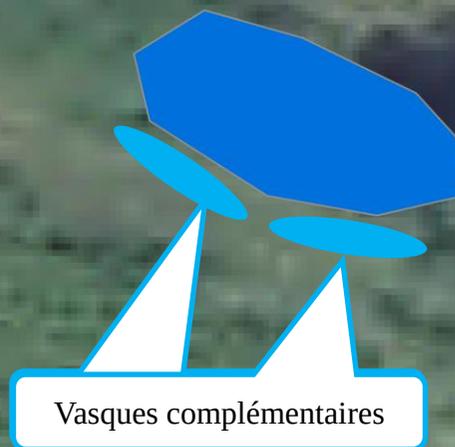
- Pour l'entretien des berges et des abords du point d'eau, éviter les interventions avant la fin de l'été. Préférer un seul entretien par an, par broyage avec si possible export de la matière coupée.

-Si nécessaire, effectuer des opérations d'élagage sur les arbres entourant la mare au plus tous les 2 ans afin de favoriser l'ensoleillement. Intervenir de préférence entre septembre et mars. L'objectif est de redonner de la lumière à la mare et limiter la quantité de feuilles mortes qui tombent dans l'eau et se transforment progressivement en vase.

SUITES A DONNER

Visite à renouveler pendant ou après les travaux.

Appui Technique aux Interventions spécialisées - Mare aux sangliers Association des Sentiers de Villeneuve - Année 2020



Légende

- Cours d'eau du Besiau
- Milieu humide
- Mare aux sangliers



ACTION COFINANÇÉE PAR



L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE, LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA RÉGION OCCITANIE

Carte réalisée par l'ADASEA du Gers
Sources du fond de carte : IGN-BD CARTO® BD ORTHO®

0 5 m

